



CAIRANNE, LE

MAIRIE  
DE  
**CAIRANNE**

84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 29 Janvier à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Elisabeth THOMAS à M. Roger ROSSIN, Maire – M. Robin KOTCHIAN à M. Laurent BRUSSET – M. Vincent SEVE à M. José CANDEL

Excusés : Mme. Amandine ROLLIN

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.  
L'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR) :**

M. le Maire rappelle les modalités de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2018. Cette dotation a vocation à financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Sont éligibles à cette dotation toutes les communes dont la population n'excède pas 2000 habitants, le taux de financement est d'environ 35 % et l'envoi des projets se fait avant le 19 février 2018. M. le Maire propose au Conseil de présenter la mise aux normes accessibilité et sécurisation des trottoirs le long de la RD8 (dans la traversée du village) 5<sup>ème</sup> tranche, ceci pour un coût de 76 398.10 € hors taxes.

**Adopté à l'unanimité**

**II - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2018 FRAT :**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors du Conseil municipal du 06 novembre 2017, les élus avaient approuvé les travaux de réhabilitation de la place Général de Gaulle ainsi que la construction de halles. Mais nous n'avons pas tous les devis. Monsieur Laurent BRUSSET qui a en charge ce dossier, a consulté chaque corps de métier (la plupart sur le village), afin de demander des devis de cet ambitieux projet, qui avec la mise aux normes, accessibilité et sécurisation des trottoirs le long de la traversée du village, requalifiera le centre du village et favorisera l'animation en créant une structure permettant d'accueillir des manifestations extérieures diverses, tout en étant protégé au minima des intempéries.

Pour le réaménagement de la place qui comprend : les travaux préparatoires – les terrassements généraux l'assainissement pluvial – les travaux de voirie et divers, le coût est de 101 971.80 € TTC. Quant à la réalisation de la construction des halles, le coût est de 206 520.91 € TTC, Soit un total de **257 654.76 € HT pour l'ensemble des travaux**

M. le Maire propose à son conseil, de solliciter l'aide financière du département dans le cadre des amendes de police en ce qui concerne l'aménagement de la place qui s'élève à la somme de 84 976.50 € HT, sachant que la subvention forfaitaire est de 24 500.00 € ce qui représente une aide 29 %.

M. le Maire propose ensuite de solliciter, le Conseil régional dans le cadre du « Fonds Régional d'Aménagement du Territoire » FRAT, pour la totalité du programme soit sur 257 654.76 €, sachant que le taux sera de 30 à 35 %, et le plafond des projets à 200 000 €. Adopté à l'unanimité.

### **III – INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

M. le Maire présente au Conseil, la demande d'indemnité allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions des communes et des établissements publics locaux. Pour l'exercice 2017 l'indemnité nette demandée par Mme. le receveur municipal de la Commune de Cairanne est de 474.81 €.

M. le Maire propose au Conseil de voter un taux de l'indemnité proposée, soit 50 %, soit 100 % .

Le conseil municipal par 9 voix pour le versement de l'indemnité au taux de 50 % contre 5 voix au taux de 100%, décide d'attribuer pour l'année 2017 au comptable du trésor, une indemnité de gestion de 50% soit 237.41 € net.

### **IV – PPRI (PLAN PREVISIONNEL DES RISQUES D'INONDATION) DE L'AYGUES :**

M. le Maire a rencontré les services de l'Etat courant janvier 2018 pour la révision du zonage du PPRI, et de la prise en compte du quartier Caffin situé au plus près de l'Aygues, l'étude exhaustive portera sur toute la rivière. Elle contribuera à améliorer la connaissance des risques naturels et à réduire la vulnérabilité des territoires, et d'ouvrir le cas échéant une extension de la zone d'activité pour permettre l'installation d'entreprises.

### **V – CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE DU PLU :**

M. le Maire rappelle au Conseil que cette procédure de révision allégée du PLU a pour objectif de retirer la protection « terrains cultivés à protéger » introduit au titre de l'article L.123-1-15 III-5 du code de l'urbanisme sur la **parcelle BC 467**. M le Maire explique que ce terrain avait été identifié de cette manière au regard de son caractère cultivé, mais que depuis l'approbation du PLU, les vignes ont été arrachées et que ce terrain ne présente plus d'intérêt pour l'agriculture au regard notamment de sa faible superficie et de sa situation en « dent creuse » dans le tissu urbain. M. le Maire explique que l'objectif serait de pouvoir accueillir sur ce terrain une structure d'accueil pour personnes âgées à taille humaine (14 personnes) dans un cadre sécurisé (auxiliaires de vie présentent 24h/24), afin de permettre à ces personnes âgées de continuer à vivre le plus normalement possible sur la commune. Cette offre d'hébergement avec des loyers accessibles, permettrait de répondre à un vrai besoin sur le secteur où toutes les structures sont saturées.

La concertation de la population a pris deux formes, une mise à disposition d'un registre en Mairie pendant toute la durée de la procédure, et l'organisation d'une exposition publique au cours de laquelle ont été présentés les principaux éléments du projet ainsi que les évolutions prévues au niveau du document d'urbanisme. Plusieurs personnes sont venues prendre connaissance des documents, mais aucune remarque n'a été formulée sur le registre ou par courrier. La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### Fermeture définitive des Douanes :

M. le Maire informe le conseil de la fermeture définitive des douanes à compter du 30 mars 2018. Celle-ci coïncide avec le départ à la retraite de l'agent actuellement en poste à la recette locale, M. Jean-Frédéric MONTAGARD.

A compter de cette date, toutes les activités de la recette locale sont transférées au service de la viticulture et des contributions indirectes d'Avignon.

Les opérateurs, n'ayant pas encore opté pour la dématérialisation des DRM via le téléservice CIEL, devront transmettre leur exemplaire par courrier au service d'Avignon. Un publipostage sera réalisé afin de porter ces informations à la connaissance des opérateurs rattachés à la recette locale de Cairanne.

M. Laurent Brusset déplore cette fermeture qui s'avère très préjudiciable pour l'ensemble des Vignerons qui étaient nombreux à venir « aux douanes de Cairanne », M. Montagard apportait le « conseil », et aussi un vrai service de par ses connaissances.

« La notion de service public disparaît petit à petit au profit de la notion de moindre coût pour les collectivités ».

### Catastrophe naturelle :

En application du code des assurances une bonne douzaine de dossiers de sinistre ont été déposés en mairie, et une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée par Monsieur le Maire pour les dommages causés par les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Monsieur le Maire signale qu'une délégation d'Evêques organise un déplacement à ROME, accompagné de quelques élus, dont M. le Maire qui a accepté l'invitation du 11 au 14 mars prochain, pour une audience privée avec le Pape François.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21.00 H

**Le Maire,  
Roger ROSSIN**

**La Secrétaire,  
Evelyne VILELA**

